

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00363
Numéro SIREN : 632 003 638
Nom ou dénomination : SEPIMO

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2021 sous le numéro de dépôt 13731

SEPIMO
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 31 rue François Ier – 75008 PARIS
632 003 638 R.C.S PARIS
La « Société »

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le 29 septembre à 10h30, le conseil de surveillance de la société SEPIMO (ci-après la « **Conseil** ») s'est réuni au siège de la société, sis au 31 avenue François Ier – 75008 Paris, sur convocation de son président.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

Monsieur Pierre BEUCHEF, président du conseil de surveillance,
Monsieur Alain MORVAN, vice-président du conseil de surveillance,
Madame Anne BEUCHEF, membre du conseil de surveillance,
Monsieur Jacques LARRETCHÉ, membre du conseil de surveillance,
Monsieur Yves JACQUET, membre du conseil de surveillance,
Monsieur Michel AUTRIVE, membre du conseil de surveillance,
Monsieur Olivier DE BUSSAC, membre du conseil de surveillance.

Tous les membres étant présents, le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer conformément à la loi.

Assistent également à cette réunion, Monsieur Louis-Guillaume BEUCHEF et Monsieur Etienne GUEDON, membres du directoire.

Monsieur Pierre BEUCHEF préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Alain MORVAN remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Constatation de la démission de Monsieur Marius Faytre de ses fonctions de membre du directoire
- II. Pouvoirs pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et, constatant que personne ne prend la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Constotation de la démission de Monsieur Marius Foytre de ses fonctions de membre du directoire)

Le conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Marius Faytre de ses fonctions de membre du directoire à compter du 1^{er} octobre 2020,

prend acte de la démission de Monsieur Marius Faytre de ses fonctions de membre du directoire de la Société et le remercie de son travail au cours des années passées au sein de la Société ;

décide de ne pas procéder à son remplacement ;

constate en tant que de besoin que le directoire de la Société est composé, à la date des présentes, de Monsieur Louis-Guillaume BEAUCHEF et Monsieur Etienne GUEDON.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.

* * *

Le Conseil constate que l'ordre du jour est épuisé. Il déclare la séance levée à 12h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil.



Monsieur Pierre BEAUCHEF,
Président



Monsieur Alain MORVAN,
Vice-président